

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

5ème RALLYE REGIONAL LE MANS VHRS

14 & 15 JUILLET 2017

BONNETABLE

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès l'obtention du permis d'organisation de la ligue Bretagne Pays de la Loire

Ouverture des engagements : Lundi 15 mai 2017

Clôture des engagements : Lundi 3 juillet 2017 minuit

Parution du road-book : Vendredi 14 juillet 2017 9h00 salle Mélusine Bonnétable

Dates et heures des reconnaissances : Vendredi 14 juillet de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00

Vérifications des documents et des voitures le : 14 juillet à Bonnétable 15h00 à 20h00 salle Mélusine

Heure de mise en place du parc de départ le : 14 juillet à Bonnétable 15h30 à 20h00 parking salle Mélusine

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : vendredi 14 juillet à 15h00 salle Mélusine

Publication des équipages admis au départ le : samedi 15 juillet à Bonnétable 7h00 salle Mélusine

Publication des heures et ordres de départ le : samedi 15 juillet à Bonnétable 7h00 salle Mélusine

Départ du rallye VHRS : 10mn après le dernier concurrent moderne

Publication des résultats partiels le : samedi 15 juillet à Bonnétable salle Mélusine

Arrivée à : Bonnétable 19h24 parking salle Mélusine

Publication des résultats du rallye le : samedi 15 juillet à Bonnétable 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture

Remise des prix le : samedi 15 juillet à Bonnétable 20h30 salle Mélusine

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'AS ACO Maine Bretagne organise le 14 & 15 juillet le 5ème RALLYE Le MANS VHRS en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire le **21 /04/2017** sous le numéro **R 30** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro

Comité d'Organisation :

Président : André GRISON

Secrétaire Trésorier : Michel DESMARRES et les membres de l'écurie Le Mans

Secrétariat du Rallye, Adresse : Ecurie Le MANS 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable

Téléphone : 02 43 29 13 45 portable 06 07 68 57 82

Mail : andre.grison@wanadoo.fr Site internet www.ecurielemans.org

Permanence du Rallye : Jusqu'au 14 juillet au secrétariat du rallye

Les 14 & 15 juillet salle Mélusine 02 43 29 62 74

Organisateur technique : ECURIE LE MANS

André GRISON 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable Licence 1201 29481

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des commissaires Sportifs :	José CHAUDET	Licence n° 1202/2493
Membres	Jean Jacques PECHON ROSSEL Jean Michel TATIN	Licence n° 1201/2527 Licence n° 1201/6575
Directeur de course	Joseph LORRE	Licence n° 1202/10395
Directeur de course VHRS	Christian ISNARD	Licence n° 1202/210777
Commissaire sportif VHRS	Gilles GUILLIER	Licence n° 1507/2504

1.2P. ELIGIBILITE

Championnat de Ligue Bretagne Pays de la Loire VHRS – VHR
Trophée de l'ACO Rallye de Régularité Historique VHRS - VHR

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : Vendredi 14 juillet de 15h à 20h salle Mélusine

Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 14 juillet de 15h à 20h : Complexe Sportif

1.3.3 L'équipage de la catégorie Régularité Historique devra présenter un laissez passer de véhicule pour parcours de Régularité Historique FIA ou un passeport Technique Historique (PTH FIA PTN FFSA ou un passeport Technique 3 volets Classic

1.3.4 Un briefing oral sera obligatoirement organisé par les officiels responsables du VHRS avec le départ de l'épreuve à 10h salle Mélusine

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1. Concurrents admis

Toute personne qui désire participer au 5ème rallye Le Mans VHRS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 3 juillet 2017 à ECURIE LE MANS André GRISON 30 rue Onias Martin 72110 BONNETABLE**

Le nombre des engagés est fixé à 40 voitures 140 voitures maximum avec le moderne et VHC

Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : 180 €

Sans la publicité facultative des organisateurs : 360 €

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

3.2.1. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes

3.2.2. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote, ils devront être en possession d'une licence FFSA ou de prendre un titre de participation lors des vérifications administratives sur présentation d'un certificat médical. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans

Le concurrent devra obligatoirement préciser sur la feuille d'engagement la catégorie de moyenne choisie pour la totalité du rallye : Haute, Intermédiaire et Basse (moyenne intermédiaire = moyenne haute moins 5kmh. Moyenne Basse = moyenne haute moins 10kmh) ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec l'autorisation du collège des Commissaires Sportifs.

L'organisateur jugera du bon choix du concurrent concernant les moyennes et pourra modifier la catégorie de moyenne choisie selon le type de voiture.

3.2.5. Lors des testes de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile.

Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon) sont prohibées

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition. Le plus petit partant en tête

3.3.2. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives

3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

1 Catégorie Régularité Historique : Voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31.12.90

2 Catégorie Régularité Prestige : Voitures de grand tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière à partir du 1.01.91.

3 Catégorie Régularité Tourisme Classic : Voitures de série homologuées et définies dans l'annexe K de plus de 20 ans (avant le 31.12.95)

1 extincteur est obligatoire 2kgs, arceaux obligatoire en moyenne haute,

Les matériels de moyenne électroniques sont autorisés.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au Complexe Sportif de BONNETABLE

Les remorques et Plateaux seront interdits dans les zones d'assistance, uniquement sur le terrain annexe de football (suivre fléchage)

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 5ème Rallye Le Mans VHRS représente un parcours de 135 km⁴⁵⁰.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km⁹⁹⁰.

Les épreuves spéciales sont :
St AUBIN/ST GEORGES 5km²³⁰ x 3
ST GEORGES/NOGENT 8km¹⁰⁰ x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : vendredi 14 juillet de 9h à 12h et 14h à 20h

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble ou combinaison orange
- Chef de poste : chasuble orange barré

7.3. Tous les contrôles : contrôle horaire départ et arrivée des tests de régularité, contrôle de regroupement ou de neutralisation seront indiqués au moyen de panneaux standardisés
Les lignes d'arrivées et toutes les lignes de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiquées

7.5. TESTS DE REGULARITE : en cas de dépassement de plus de 10% de la moyenne haute, l'exclusion du concurrent devra être prononcée

7.6. PARC FERME : pour le bon déroulement du rallye, respect des parcs de regroupement et fermé comme les modernes (sauf le vendredi soir après les vérifications).

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Un classement général, un classement moyenne haute, intermédiaire et basse

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 15 juillet salle Mélusine à 20h 30

Des coupes seront distribuées aux 3 premiers du classement général ainsi qu'aux 3 premiers de chaque moyenne.